

TARIF REPSOL

CORDOBA - DOMESTIQUE



Validité de l'offre : 1 mois

FOURNISSEUR	Société	REPSOL BUTANO, S.A.		
	Coordonnées	Adresse du siège : Mendez Alvaro 44, 28045 MADRID E-mail : crcfrance@repsol.com Téléphone : 0801 840 010 Site internet : www.repsol.fr		
	Produit	PROPANE - Gaz de pétrole Liquéfié (GPL)		
CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DOMESTIQUE	Durée de l'engagement	5 ans		
	Initiative de la livraison	à l'initiative du Client	0,0 € TTC/an	
	Délai de livraison	7 jours		
	Caractéristique du matériel de stockage	Citerne	1.000 kg	Aérien
	Consommation estimée	1,00 tonne/an		
PRIX DE LA FOURNITURE DE GPL	Montant	2.216,00€ TTC		
	011022	Ce prix inclut le montant HT, la TICPE d'un montant de 66,30 € HT/Tn soit 79,56 € TTC/Tn. Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit sur le prix du GPL.		
	Modalités de modification du prix du GPL	Voir note [2]		
FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE LA CITERNE	Frais de livraison [3]	0 € TTC		
	Installation	0 € TTC/an		
	Location	0 € TTC/an		
FRAIS DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DE LA CITERNE	Selon type de citerne [4]	40,80 € TTC/an		
	Neutralisation	301,2 € TTC		
FRAIS DE SORTIE DU CONTRAT	Retrait de la citerne	456,0 € TTC		
	Reprise du gaz restant dans la citerne	514,8 € TTC	*dépend du transport	
	Frais de rupture anticipée sur la durée initiale du contrat	1.680,0 € TTC		
OPTIONS	Avoir comercial	selon offre commerciale		
	Somme des frais/durée du contrat	961,20 € TTC	Sur	5 ans
ESTIMATION DU COUT ANNUEL	Montant frais de livraison	0 € TTC/an		
	Montant de la fourniture	2.216,00€ TTC		
	Estimation du coût annuel [5]	2.408,24€ TTC		

[1] Le prix HT est fixe pendant la durée définie aux conditions particulières. Le prix TTC peut subir les fluctuations des taxes et autres contributions obligatoires communes à tous les fournisseurs.

[2] Conformément aux dispositions de l'article L.224-18, 4° du code de la consommation, le contrat prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'ARTICLE 12 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT du contrat. Les prix mentionnés au barème et leurs évolutions dépendent notamment :

- De la quantité commandée ;
- Des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et à la variation de la parité euro/dollar ;
- De l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de stockage massif, coûts de transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL ;
- Des investissements permanents liés au parfait maintien des infrastructures de stockage primaire et secondaire ;
- Des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes environnementales des installations primaires de stockage.

[3] Livraison sous **7 jours ouvrés** pour une quantité supérieure à 300kg. Ce tarif ne s'applique pas en cas de demande de livraison d'urgence (sous 48h) ou en cas de non-respect des clauses de libre accès.

[4] Le prix de la maintenance est soumis à l'indice des prix à la consommation harmonisée ensemble des ménages en France nomenclature Coicop : 04.5 (électricité, gaz et autres combustibles) publié par l'INSEE, indice du prix de l'acier, ainsi que les coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes environnementales des installations de stockage

[5] Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base de la consommation estimée par le consommateur ou, à défaut, d'une consommation de 1,37 tonne de GPL, correspondant au volume moyen d'énergie consommé en France pour le chauffage et la fourniture d'eau chaude d'une résidence principale.

En cas de modification des conditions contractuelles relatives aux prix et frais indiqués, le consommateur en sera informé par écrit au moins un mois avant. Tant qu'il n'aura pas accepté les nouvelles conditions, il pourra résilier le contrat, sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification.

Avant la conclusion d'un contrat de fourniture de gaz de pétrole liquéfié en vrac relevant de l'article L.224-17 du code de la consommation, le fournisseur est tenu de remettre au consommateur sur un support durable la fiche standardisée d'information correspondant à son offre.